

Travailleuses et travailleurs immigrants:
des personnes comme les autres
pas des marchandises!

Limites du cadre législatif face aux
mutations du régime migratoire;

Cas de la santé
et de la sécurité au travail

**Journée d'action globale contre le racisme et pour les
droits des migrants, réfugiés et personnes déplacées**

18 décembre 2013, Montréal, UTIS-FTQ.

Sylvie **Gravel**, Ph.D., Département ORH, ÉSG, UQAm

Réflexions

- Si les travailleurs immigrants sont protégés sans exception par les lois de SST pourquoi leur accorder une attention particulière? (excluant les aides domestiques)
- Pourquoi les syndicats, les services publics de la santé et les organismes à la défense des travailleurs accorderaient-ils une attention particulière aux immigrants?
- Peut-on cibler les secteurs d'activités où se concentrent les immigrants?
- Sous quel angle devrions-nous amorcer ce débat?
- Quels rôles des institutions peuvent-elles jouer pour assurer aux travailleurs immigrants (résidents, travailleurs étrangers temporaires et d'agence de location de main-d'œuvre) de bénéficier d'un traitement équitable ?

Si les travailleurs immigrants sont protégés sans exception par les lois de SST pourquoi leur accorder une attention particulière?

Aucun règlement n'exclut les immigrants des protections prévues aux travailleurs.

Plusieurs études démontrent qu'ils peinent à exercer leurs droits en toute quiétude:

- Peur des représailles (congédiement, suspension, perte de revenus, non-réembauche pour les TÉT et les travailleurs d'agence), surtout s'ils :
 - Font une réclamation d'indemnisation;
 - Exercent leur droit de refus;
 - Réclament des modifications dans leur environnement de travail.
- Ils s'investissent peu ou pas dans leurs premiers emplois d'insertion sur le marché du travail, des emplois rarement en lien avec leurs compétences, et pour lesquels ils sont souvent surqualifiés.
- Résultats d'études contribuant à l'analyse du cumul des précarités chez les travailleurs immigrants

Progression de l'immigration Canada et Québec

Demandes annuelles immigration **résidence permanente**

	2010	2011	2012	
NB	280 689	248 748	257 887	Regroup. /familial 29,2 % Im. économique 56,2 % Réfugiés 13,1 % Autres (visiteur, etc.) 1,5 %
		QC	55 062 (21,4 %)	
		MTL	46 786	

Demandes annuelles **travailleurs étrangers temporaires**

	1988	1998	2003	2008	2012
	150 515	155 013		361 564	491 547
QC			15 750		35 642
Montréal			11 023		26 958

Citoyenneté et immigration Canada (CIC). 2012. Canada, faits et chiffres: Aperçu de l'immigration, résidences permanentes et temporaires. www.cic.gc.ca/francais/ressources/statistiques/menu-faits.asp.

Pourquoi les organismes et les établissements voués à la défense des travailleurs accorderaient-ils une attention particulière aux immigrants?

- Pour éviter de créer ou d'entretenir des inégalités sociales à la santé :
 - Travailleurs immigrants sont surexposés aux lésions professionnelles à cause des emplois pénibles.
 - Sous-déclarent leurs lésions.
 - Lorsqu'ils le font, ils sont souvent l'objet d'un congédiement.
- Pour éviter le nivellement vers le bas des conditions de travail :
 - Sur le plan de la rémunération (taux horaire, paiement des jours fériés, de vacances, des heures supplémentaires, etc.).
 - Sur le plan des conditions de travail (affectation à des postes pénibles, rotation des postes, etc.).
 - Sur le plan des conditions de SST (ÉPI, formation, information, initiation à la tâche, etc.).

Travailleurs immigrants surexposés aux lésions professionnelles

- ❑ **Fin des années 70 et 90**, deux grands symposiums sur la santé des travailleurs immigrants [BIT, 1977; National Institute for Working Life and SALTSA, 2001]
 - Prévalence et la gravité des lésions sont supérieures chez les travailleurs immigrants indépendamment du pays hôte.
- ❑ 20 ans plus tard, le phénomène est le même: **Fatal occupational injuries in the United States, 1996–2001**, (Loh & Richardson, 2004),

• Year	All workers	Native-born	Foreign-born
• Total	36,384	31,633	4,751
• 1996	6,202	5,474	728
• 1997	6,238	5,523	715
• 1998	6,055	5,402	653
• 1999	6,054	5,244	810
• 2000	5,920	5,069	851
• 2001	5,915	4,921	994



Travailleurs immigrants surexposés aux lésions professionnelles

American Community Survey (ACS) et sur les blessures fatales et non fatales reliées au travail du Bureau Of Labor Statistics (BLS) **en 2005**. (Orrenius & Zavodny, 2009):

Aux É.U. en 2005: 20 millions **travailleurs immigrants**

Surmortalité de 1,7 sur 10 000 travailleurs

Surmorbidity de 8, 9 sur 10 000 travailleurs

Contrôle selon le secteur industriel et les emplois occupés :

Taux moyens des blessures selon le secteur industriel est réduit:

8.19 à 5.75 / 10 000 travailleurs

Taux moyens de blessures par occupation est réduit:

30.86 ont passé à 10.69 / 10 000 travailleurs.

Travailleurs immigrants => **travailleurs vulnérables** :

1) précarité économique;

2) discrimination / insertion sur le marché du travail (Bennett et al, 2012).

Travailleurs immigrants: problèmes d'accès à l'indemnisation (Gravel, 2006)

Barrières médicales / travailleurs immigrants ont plus de:

- Diagnostics imprécis (64% vs 42%)($p=0,08$)
- Difficultés à se faire comprendre lors de l'investigation médicale (23% vs 20%)($p=0,017$)
- Complications médicales et psychologiques

Barrières administratives / travailleurs immigrants :

- Ont recours à une tierce personne pour rédiger leur réclamation (58% vs 8%) ($p= 0,04$)
- Réclament hors délai (32% vs 24%)($p=0,05$)
- Allophones ne comprennent pas les procédures administratives (65% vs 62%)
- Ne comprennent pas les décisions (58% vs 50%) ni la correspondance écrite de l'agence d'indemnisation (49% vs 42%).

Travailleurs immigrants: problèmes d'accès à l'indemnisation (Gravel, 2006)

Barrières juridiques/ travailleurs immigrants:

- Taux de refus plus important (52% vs 24%)(p=0,08)
- Plus souvent contestés par leur employeur (64% vs 24%)(p= 0,09)
- Font moins appel de la décision rendue (55% vs 62%).

Barrières à la réintégration au travail / travailleurs immigrants:

- Ne bénéficient pas d'un retour progressif ni d'un allègement de la tâche (66% vs 41%) => Petites entreprises sans poste pour affectation temporaire
- Sont nombreux à être licenciés ou congédiés à la suite de leur lésion (74% vs 62%)(p=0,05) => Travailleurs avec limitation fonctionnelle, peu productifs

Peut-on cibler les secteurs d'activités où se concentrent les immigrants? **Oui.**

1. Petites entreprises manufacturières ou de services (< 50 travailleurs) et surtout la microentreprise dans les secteurs de la fabrication, de la transformation alimentaire, le nettoyage, etc.

Secteurs non prioritaires pour la CSST.

2. Dans les entreprises saisonnières : agricole, horticole, transformation alimentaire, tourisme (hôtel, centre de ski, golf), aménagement paysager, etc.

Secteurs non prioritaires, mais importants dans les régions rurales et semi-rurales.

3. Dans les entreprises embauchant des travailleurs d'agence de location de personnel:

Agences ne sont pas inscrites, ni les employés embauchés dans les entreprises clientes.

Petites entreprises qui embauchent des travailleurs issus de l'immigration (résidents permanents) (Gravel et coll. 2013)

Questions	Réponses	Total	Travailleurs canadiens	Travailleurs immigrants
Comité de SST dans l'entreprise	Oui	85 %	91 %	75 %
	Non	15 %	9 %	24 %
Formation à l'embauche	Oui	61 %	68 %	47 %
	Non	39 %	32 %	52 %
Capacité à identifier des risques	Oui	81 %	91 %	75 %
	Non	19 %	9 %	24 %
Machine/outils utilisés bien entretenus	Oui	90 %	93 %	84 %
	Non	10 %	7 %	16 %
Prévenir employeur lors d'une blessure	Oui	87 %	92 %	76 %
	Non	13 %	8 %	24 %
Retour progressif, allègement de tâche	Oui	84 %	93 %	84 %
	Non	16 %	7 %	16 %

2,7X plus

1,6X plus

2,7X plus

2,3X plus

3X plus

2,3X plus

Questions	Réponses	Total	Travailleurs canadiens	Travailleurs immigrants
Participer enquête / accident	Oui	84 %	97 %	89 %
	Non	16 %	3% 3,7X plus	11 %
Connaître procédures en cas d'accident	Oui	77 %	81 %	70 %
	Non	23 %	19 % 1,6X plus	30 %
Aide compléter / réclamation	Oui	77 %	81 %	70 %
	Non	23 %	19 % 1,6X plus	30 %
Procédures de sécurité à suivre	Oui	91 %	94 %	84 %
	Non	9 %	6 % 3,2X plus	19 %
Connaître mesures d'urgence	Oui	92 %	95 %	87 %
	Non	8 %	5 % 2,6X plus	13 %
ÉPI fourni par employeur	Oui	83 %	87 %	75 %
	Non	17 %	13 % 1,9X plus	25 %
Port ÉPI	Oui	77 %	96 %	84 %
	Non	23 %	4 % 4X plus	16 %

Dans les entreprises saisonnières

(travailleurs étrangers temporaires)

Pratiques minimales de SST:

- Résumer oralement en espagnol les mesures sécuritaires inscrites dans le manuel des employés, information transmise par un hispanophone de la localité agissant comme parrain auprès des TÉT ou par un des TÉT parmi les plus anciens.



Pratiques exemplaires de SST:

- Embauche de façon permanente un superviseur hispanophone, résident permanent, qui connaît les modes de gestion, notamment la participation paritaire des travailleurs aux divers comités.
- Cours d'espagnol aux contremaîtres, système compagnonnage entre contremaîtres maîtrisant l'espagnol et les TÉT.
- Adapter les formations aux TÉT : formation spécifique, adaptation du matériel de formation.

Pratiques discutables de SST / TÉT:

- Agences de recrutement du pays traduisent le manuel des employés, les consignes de SST et d'hygiène, guides qui ne font pas l'objet d'une retraduction (Philippines) (E).
- Mesures de SST et d'hygiène étranges aux yeux des TÉT : Ex: circuler dans la boîte arrière d'un camion; hygiène et cruauté animale (E)

Trajectoires d'insertion sur le marché du travail des immigrants inscrits à une agence (Gravel, Bernier, Dubé & Vulture, 2013)

	Formation	Expériences antérieures de travail	Cumul de missions dans les agences	
Universitaire 1e et 2e cycle pays d'origine ou France/ études Équivalence non demandée ou non obtenue Diplôme canadien en cours	Aucune / Canada Dans leur domaine de compétence	3 emplois /an 1 à 10 missions au cours de la dernière année avec 1 ou 2 agences	Travailleur Immigrant Intérim d'appoint ou d'attente/ Marqué par la précarité économique	
DEP ou DEC 1e cycle universitaire	Quelques unes Non satisfaisantes Non concluantes Saisonnières	4 emplois /an 1 à 25 missions avec 2 ou 3 agences	Travailleur Non- Immigrant Intérim tremplin ou choix (dilletante)/ Marqué par les relations de travail recherchées ou évitées	

Motivations des travailleurs immigrants à s'inscrire auprès d'une agence

Motivation/ rapport d'intérim	Immigrants	Non-immigrants
Besoins financiers / court terme	1e	
Besoins financiers / long terme	4e	1e
Acquérir une expérience reconnue de travail	2e	
Tremplin professionnel	3e	2e
Intérim par choix / dilettante / anti-routine/ individualiste		4e
Intérim par choix / carriériste		3e

Sous quel angle devrions-nous amorcer ce débat?

- **Sous l'angle des inégalités sociales à la santé:**
 - Créer des indicateurs de surveillance de la santé des travailleurs selon leurs précarités de statut d'immigration et d'emploi.
 - Exercer une surveillance de la santé dans les entreprises et les secteurs d'activités où se concentrent les travailleurs immigrants.
- **Sous l'angle de la discrimination et de l'inégalité des chances sur le marché du travail:**
 - Taux de chômage des immigrants selon leur niveau d'éducation.
 - Écarts de compétences et de revenus entre les emplois occupés et les qualifications professionnelles des travailleurs immigrants.

Quels rôles les institutions peuvent-elles jouer pour assurer aux travailleurs immigrants de bénéficier d'un traitement équitable ?

- ❑ Accompagner les travailleurs afin qu'ils connaissent leurs droits et leurs responsabilités en matière de SST.
- ❑ Développer une approche interculturelle de la SST et des outils adaptés aux travailleurs immigrants en fonction de leur statut et du cumul des précarités.
- ❑ Rôle de surveillance des pratiques de gestion de la SST qui entraîne des inégalités sociales à la santé.

1. Développer des contenus de formation et d'information adaptés aux travailleurs issus de l'immigration récente, et les diffuser par divers canaux

Responsables:

• S. Trudel CSST

Collaborateurs:

- P. Chanoux TCRI
- C. Bourgault MICC
- A. M. Seifert CSN
- D. Demers FTQ
- N. Lakrouz CAMO
- E. Giacchi ALAC
- C. Couillard U Ottawa

Coordination:

S. Gravel

Adjointe:

G. Legendre

Collaborateurs invités:

CSST, MICC, MESS,
Santé publique, etc.

2. Former les professionnels de la SST aux différents enjeux concernant les travailleurs immigrants

Responsables:

• C. Rowan CSSS DLM

• J. Milette CSSS DLM

Collaborateurs:

• G. Legendre UQAM

• D. Vergara DSP

• S. Xenocostas CRF CSSS DLM

• A. Hauyon CSSS DLM

3. Sensibiliser les instances publiques sur les enjeux de la SST des travailleurs immigrants

Responsable:

• D. Vergara DSP

Collaborateurs:

• S. Gravel UQAM

• G. Legendre UQAM

• J. Dubé UQAM

• K. Lippel U Ottawa

4. Accompagner les entrepreneurs dès la création de l'entreprise au niveau de la SST

Responsable:

• ??

Collaborateurs:

• G. Coupal FCEI

• D. Champoux IRSST

• J. Dubé UQAM

• R. Dufresne ASPHME

• C. Carisse CSST

• N. Lakrouz CAMO

Sous-groupe – à venir...

Conclusion:

Une stratégie ciblant les travailleurs immigrants pour améliorer les pratiques de SST est-elle un tremplin à la discrimination? **Non.**

- Il y a une différence entre colliger, traiter et diffuser des données. On collige et traite des données pour avoir une portée plus efficace des pratiques de prévention, mais on ne diffuse pas dans les médias les résultats pour éviter de stigmatiser un groupe vulnérable.
- La santé des femmes est un bel exemple du changement de cap des pratiques préventives en SST.